

## SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le six septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 sous la présidence de Michel BONNET, maire.

Présents : MM. Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Eric ARCHET - Grégory AUREL - Mmes Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Karine BERTRAND - Delphine CALICIS

Représentés :

Patrice BES a donné procuration à Eric ARCHET

Sandra BALTIERI a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO

Camille LORENZO-DOMINGO a donné procuration à Karine BERTRAND

Alain SYRYKH a donné procuration à Grégory AUREL

Absent : M. Jean-François DUMONTIER

Secrétaire : Delphine CALICIS

Compte rendu de la réunion du 30.06.2021 : approuvé à l'unanimité

### **DELIBERATION FONDS LEADER RD 922 (N° 26.2021)**

Vu la délibération du 03.2021 approuvant les travaux,

Le conseil municipal, après délibération,

- approuve le plan de financement prévisionnel de l'aménagement de la RD922

Aide région Occitanie 50 525.18 Euros proratisés

Aide Département 45 000.00 Euros proratisés

Aide Etat 126 312.55 Euros proratisés

Fonds de concours Agglomération 52 209.35 Euros proratisés

Autofinancement du Maître d'ouvrage public 84 208.63 euros

Financement européens (FEADER) sollicités 62 787.46 euros

TOTAL ELIGIBLE 421 043.17 euros

- autorise M le MAIRE à solliciter un financement Leader au titre de la fiche-action N°4 du Plan de développement du GAL-Programme leader 2014/2020. (sous-mesure 19.2 du PDR Programme de développement rural)"

### **DELIBERATION SUR LE DEVENIR DE LA MAISON IMPASSE DE LA CAMINADE (N° 27.2021)**

M. YECHE relate la visite effectuée par certains conseillers, de la maison sise au 2 impasse de la Caminade, devenue vacante par le décès du dernier locataire.

Cette maison en pierre blanche possède un jardin qui pourra être agréable une fois débarrassé de ses végétaux envahissants

L'exécutif de la commune a étudié la possibilité de la garder et de la rendre habitable en vue d'une location future. Le coût des travaux à réaliser ne permet pas un retour sur investissement avant 25 ans dans le meilleur des cas.

Suite à la visite des lieux le samedi 14 août,

Considérant que l'ancien locataire était dans les lieux depuis plus de 60 ans,

Considérant que la toiture a été refaite,

Considérant l'état des lieux, où tout est à refaire : électricité, chauffage, menuiseries, etc

M. YECHE explique que le bien peut se vendre selon deux possibilités :

- en deux parties : 80 000 € pour la partie habitation et 45 000 € pour l'atelier

- en un seul lot soit 110 000 €

Ces prix proposés tiennent compte des transactions immobilières effectuées ces dernières années, sur des biens voisins et similaires.

Le cadre étant bien délimité, le conseil mandate l'exécutif pour mener à bien les négociations et les visites qui s'imposeront, sans recours à un agent immobilier.

L'exécutif devra également mandater un professionnel agréé pour procéder aux contrôles obligatoires imposés par la loi : recherche de plomb, d'amiante, bilan énergétique etc.

Le choix de l'acheteur sera lui aussi déterminé par l'exécutif.

Après délibération, le conseil

- décide de vendre le bien en un seul lot pour un montant de départ de 110 000 € avec une marge de négociation de 20 000 €
- autorise M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette vente
- autorise M. le maire à signer l'acte de vente.

### **PRESENTATION DES NOUVEAUX CHIFFRES DE LA CLECT**

Une présentation papier faite par M. Yèche retrace le mode de calcul qui prévalu, pour que l'agglomération sur proposition de la CLECT fixe les nouveaux chiffres applicables à notre commune.

Chaque conseiller pourra garder en mémoire la méthode de calcul.

### **ETAT D'AVANCEMENT DU GOUDRONNAGE SUR LA COMMUNE**

M. CLERGUE présente M. Clergue indique que les travaux de voirie ne seront pas réalisés en 2021, puisque ENEDIS n'a pas encore terminé l'implantation de la nouvelle ligne électrique et que les entreprises retenues par l'agglomération ont des tarifs trop élevés.

### **RENTREE SCOLAIRE**

Mme Gallesio indique que la rentrée scolaire s'est très bien passée malgré toutes les précautions sanitaires qui ont dû être prises. 140 élèves sont inscrits.

Les travaux demandés par les enseignants ont été réalisés cet été. Par contre les 2 TBI qui devaient arriver ne sont toujours pas là.

M. le Maire est allé au service informatique de l'agglomération pour protester et demander qu'ils soient en place avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre

Mme Gorse, est nommée coordonnatrice du personnel scolaire et extrascolaire et des animateurs intervenants dans les écoles.

### **INFORMATION SUR L'ACHAT DE LA PARCELLE DES NOYERS DE M. BLERIOT**

M. le maire informe le conseil que l'acte d'achat de la parcelle des noyers appartenant à M. BLERIOT sera signé mercredi matin.

### **INFORMATION SUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS**

Mme BERTRAND fait le compte rendu du forum qui a eu lieu le samedi 4 septembre toute la journée sur le parking de l'école.

### **ADMISSION EN NON-VALEUR (N° 28.2021)**

Suite à l'envoi par le Service de Gestion Comptable de Gaillac d'un état présentant une demande d'admission en non-valeurs pour un montant de 56.56 €,

Le conseil municipal, après délibération accepte cette admission en non-valeur qui sera mandaté à l'article 6541. Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP2021.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- défibrillateur : M. le maire indique que notre défibrillateur n'a encore jamais été contrôlé. La décision est prise d'appeler la société qui nous l'a vendu pour procéder à la révision nécessaire
- Algeco du foot : Un professionnel, en abattant des arbres, a endommagé la pompe d'irrigation des terrains de foot ainsi que le corps de chauffe d'un cumulus. L'agglomération s'est chargée de monter un dossier d'indemnisation auprès de l'assurance du bûcheron
- Ascenseur de la salle des fêtes : le contrat d'entretien auprès de la société SCHINDLER a été signé ainsi qu'un contrat pour la ligne téléphonique affecté à l'ascenseur. Dès que la ligne téléphonique sera rétablie l'ascenseur sera en service
- Logement « Les hauts de Cahuzac » : un T4 sera disponible à la location courant décembre suite au départ des locataires actuels. La liste de demandeurs en attente permettra à la commission de choisir.
- Offre d'emploi : L'Agglomération Gaillac-Graulhet recherche un économiste cuisine pour la cantine
- Cimetières : Un premier devis va être établi pour traiter les allées des cimetières. Nous allons commencer par celui d'Arzac qui est petit. Il nous servira de laboratoire.

- Sécurité au carrefour Route d'Arzac/RD1 : étant donné un manque de visibilité dû à la végétation en bordure de la parcelle, un devis a été sollicité pour couper la haie de buissons qui jouxte le champ en contrebas sur 200 m.
- Travaux terrain la maison d'Astrolabe : les travaux d'accès au terrain sont commencés et le permis de construire a été accordé.
- Date du prochain conseil : 19 octobre 2021 à 20 h 30 à la mairie

(séance levée à 22 h 50)